

**ÉPREUVES DE SÉLECTION OUVERTES AUX TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLÔME ÉTRANGER DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE PERMETTANT L'ACCÈS À UN INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE EN VUE DU DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE FRANÇAIS**

**IFMK/IFMKDV Région AURA**

**CALENDRIER 2025/2026**

<b>Date limite du dépôt des dossiers sur le site :</b>	<b>Lundi 12 janvier 2026</b>
<b>Avis de recevabilité de la demande :</b> Après étude des dossiers par les directeurs d'Institut de Masso-kinésithérapie de la Région Auvergne Rhône- Alpes pour vérification de la conformité des dossiers	<b>Vendredi 27 février 2026 à 14h00</b>
<b>Épreuves d'admissibilité</b>	<b>Mercredi 22 avril 2026 à 8h30</b> L'Adresse du lieu d'examen ainsi que la salle sera indiquée sur les convocations  8h30 : vérification des différentes pièces administratives 10h00 -11h00 : épreuves d'admissibilité
<b>Jury d'admissibilité</b>	<b>Mardi 5 mai 2026 à 14h00</b>
<b>Résultats d'admissibilité</b>	<b>Mercredi 6 mai 2026 à 14h00</b> Affichage des résultats d'admissibilité à l'ARS et dans les IFMK d'Auvergne Rhône-Alpes
<b>Épreuves d'admission</b>	<b>Mercredi 20 mai 2026 à partir de 8h00</b> L'adresse du lieu d'examen ainsi que la salle sera indiquée sur les convocations
<b>Jury d'admission</b>  IFMK LYON : 1 place IFMK GRENOBLE : 1 place IFMK SAINT-ETIENNE : 1 place IFMK VICHY : 1 place IFMK LYON Déficiants Visuels : 1 place	<b>Vendredi 22 mai 2026</b>  Le jury final définit la liste des candidats ayant échoué (note inférieure à la moyenne aux épreuves de sélection) et celles des candidats susceptibles d'être admis en fonction du rang de classement et du quota des Instituts
<b>Résultats d'admission</b>	<b>Mercredi 27 mai 2026 à 14h00</b>  Affichage des résultats d'admission à l'ARS et dans les IFMK d'Auvergne Rhône-Alpes

Les candidats de la liste principale auront 10 jours pour confirmer leur inscription dans l'Institut ayant encore une place disponible. À compter du **Mercredi 10 juin 2026**, en cas de désistement d'un ou plusieurs candidats de la liste principale, les secrétariats des IFMK/IFMKDV pourront contacter par téléphone les candidats inscrits sur la liste complémentaire.